

Thématique : Lutter contre le basculement dans la délinquance

GO : Groupe Opérationnel composé des représentants de la commune, du Conseil Départemental, des Services Etat police gendarmerie mission locale, d'associations de prévention spécialisée et de médiation sociale, de centre social, PAEJ, bailleurs sociaux + tout autre acteur en charge d'une mission de service public)

Actions concrètes	Objectifs de cette action	Public	Repérage	Moyens - outils -	Partenaires physiques et financiers	Évaluation	Difficultés identifiées dans la mise en œuvre de l'action.	Conseils
<p>Le Rappel à l'ordre :</p> <p>L'auteur est convoqué à un entretien en mairie par un courrier officiel après consultation du Parquet. Une copie est faite aux parents ou ses représentants légaux.</p> <p>Un rappel des dispositions qui s'imposent est effectué</p> <p>Le R.A.O d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence des parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard du mineur.</p> <p>Suivi de la mesure lors des CLSPD.</p>	<p>Anticiper l'évolution d'un comportement délinquant. Agir sur des comportements individuels pour mettre un terme à des faits qui, s'ils ne constituent pas des crimes ou délits, peuvent y conduire.</p> <p><u>Faits concernés :</u> conflits voisinage, absentéisme scolaire, présence dans des lieux publics à des heures tardives, incidents aux abords des établissements scolaires,...</p>	<p>Mineurs et majeurs ayant commis des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique.</p>	<p>Les services de l'ordre</p> <p>L'équipe éducative, les équipes de rues, médiateurs,...</p> <p>Les partenaires en cellule de veille ou GO du CLSPD</p> <p>Les victimes des faits, les habitants de la commune ou du quartier.</p> <p>Les parents.</p>	<p>Lettre de transmission au parquet. Modèle de convocation type. Injonction verbale.</p> <p>Le CCLSP assure le suivi de la mesure.</p> <p>Référent de parcours.</p>	<p>Parquet, directeurs d'établissements scolaires. SPIP – PJJ , police municipale.</p>	<p>La commune effectue un bilan statistique trimestriel écrit des Rappel à l'Ordre prononcés ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative. Le bilan est transmis au parquet le mois suivant sa date d'échéance.</p>	<p>Lorsqu'une plainte a déjà été déposée et quand une procédure pénale est déjà engagée par les autorités judiciaires en réponse à une infraction pénale (crime, délit, contravention), le Rappel à l'Ordre doit impérativement être distingué du Rappel à la Loi prévu par le code de procédure pénale.</p> <p>La mise en œuvre peut se transmettre par un échec : absence à la convocation, attitude inapproprié au cours du R.A.O., réitération des faits. Le maire peut à nouveau convoquer par un moyen plus coercitif et informer le parquet si les faits signalés constituent une contravention ; transmettre une information préoccupante au conseil départemental dans la situation d'un mineur semblant se trouver en situation de danger éducatif du fait de la carence de ses parents.</p>	<p>Formaliser la procédure par la signature d'un protocole.</p> <p>Coordination de l'action par le coordinateur CLSPD.</p> <p>Travailler en lien avec les professionnels sur le terrain qui vont faire remonter les différents comportements rencontrés.</p> <p>Proposer une orientation vers une structure pour prise en constat, lors du R.A.O., d'un absentéisme scolaire déjà bien marqué.</p> <p>Il peut éventuellement être proposé selon le profil du jeune, une participation à un dispositif mis en place dans le cadre du CLSPD (ex : Parcours citoyen, Jobs à la journée, Chantier passerelle, Chantiers éducatifs).</p>

--	--	--	--	--	--	--	--	--